2 novembre 2004 **04.385**

Question Christian Mermet

Est-ce la responsabilité d'une commune de sécuriser une route cantonale?

Historique:

Au préalable nous voudrions rappeler l'historique du foisonnant courrier qui a circulé entre différents services de l'Etat et la petite commune de Boveresse.

Tout commence en mars 2002, lorsque la commune s'inquiète de la sécurité des cyclistes et des piétons qui se rendent à la gare de Môtiers, suite notamment à la fermeture de la poste et à la modification de la route cantonale qui traverse le village.

Deux lettres plus tard, au mois d'avril, l'ingénieur cantonal de Montmollin répond que la situation n'est pas si grave, que cela coûterait cher, que ce n'est pas programmé dans les budgets et que la seule solution serait pour la commune d'aménager une piste cycles + piétons le long de la route cantonale, à ses frais, et éventuellement le fonds des routes communales pourrait participer.

Octobre de la même année, la commune, qui a fait ses tâches, présente au service des ponts et chaussées un projet de piste cyclable, en ayant pris la peine de vérifier au préalable l'accord de principe des propriétaires des terrains concernés; coût des travaux estimés: 200.000 francs.

Le 14 novembre 2002, la réponse du Département de la gestion du territoire confirme que le canton ne fera rien, nous citons:

> *Si nous devions réaliser un aménagement, nous nous contenterions d'un marquage latéral mettant en évidence la présence de piétons et/ou de cyclistes et incitant les conducteurs à "lever le pied". Une signalisation verticale interdirait le dépassement entre véhicules à moteur.*

Le 22 novembre, un mois plus tard et déficit abyssal au budget, la commune écrit qu'elle ne va pas pouvoir financer elle-même la piste cyclable, mais rappelle les dangers de la conjonction, chaque matin et chaque soir, du trafic des employés de l'entreprise Etel et des jeunes se rendant à la gare, de nuit sur une route très étroite, sans trottoir et non éclairée. Aussi, la commune sollicite du canton, comme cela lui a été proposé, de réaliser dans un premier temps un marquage et une signalisation sur ce tronçon.

Le 28 novembre, le canton se déclare surpris que la commune renonce à financer la sécurisation de la route cantonale 2233, rappelle que le budget marquage des routes a été réduit et qu'il ne peut rien promettre, et nous citons:

> *tout dépendra donc des conditions météorologiques…*

Juillet 2004, plus rien ne se passe pendant plus d'une année, heureusement pas encore d'accident, mais la commune reprend contact avec les services du canton, et sollicite à nouveau une aide pour sécuriser ce tronçon de route cantonale et évoque l'idée d'une réduction de la vitesse autorisée pour réduire le danger.

Juillet toujours, réponse du canton, la limitation de la vitesse n'est pas une solution, et nous citons:

> *Pour sécuriser cette chaussée et répondre aux besoins de circulation des agrandissements ou nouveaux immeubles industriels projetés à Môtiers et Boveresse, nous devons, les autorités communales concernées et notre service, établir en commun accord, un projet de réaménagement routier.*

Le 24 août, la commune confirme ses inquiétudes au sujet de la sécurité, notamment du fait du développement de l'entreprise Etel desservie par ce tronçon routier, et se déclare prête à examiner toute proposition nouvelle.

Début novembre, toujours silence radio...

./.

Nous pourrions résumer ainsi le message du canton à la petite commune de Boveresse:

"Il y a en effet un problème de sécurité sur ce tronçon de route cantonale, limiter la vitesse n'apporterait pas de solution, la route est trop étroite pour y tracer une piste cyclable et il n'est pas, au niveau du canton, prévu de travaux sur cet axe. Mais si vous tenez à vos enfants, réalisez l'ouvrage et entretenez-le."

Alors, que faisons nous? Devons-nous attendre que la conjonction du trafic routier induit par l'entreprise Etel et des grenouillards qui se rendent à pied et à vélo à la gare ou à la poste de Môtiers conduise à l'irréparable?

Nous pourrions être macabres et dire aux grenouillards: "Si vous n'avez plus du tout d'argent, allez prier! Mais soyez prudents, pour des raisons d'économies, les villages de Môtiers et Boveresse n'entretiennent qu'un temple pour les deux communautés, et il est à Môtiers. Si vous vous y rendez à pied ou à vélo, évitez les heures où les écoliers rencontrent les travailleurs de chez Etel".

Loin de nous la volonté de freiner le développement de l'entreprise Etel qui, au contraire nous réjouit grandement, mais nous ne croyons pas qu'il y ait un choix à faire entre dynamisme économique et sécurité des enfants, la seule alternative passe par ces deux options conjuguées.

Notre administration cantonale dont vous nous vantez la clairvoyance et l'efficacité, cette administration dont nous aurons le plaisir d'examiner le budget début décembre 2004 n'est-elle pas capable d'imaginer une solution – en plus des trois déjà proposées par la commune de Boveresse – qui soit efficace pour sécuriser un tronçon dont elle à la responsabilité?

Nous n'en doutons pas, mais nous aimerions comprendre si c'est l'usage d'inciter les communes à sécuriser les routes cantonales avec l'aide du fonds des routes communales, ou peut-être le Département de la gestion du territoire, anticipant la fusion des communes du Val-de-Travers, projette-t-il de se décharger à futur de l'entretien de ses routes dans cette région?

Cosignataires: O. Duvoisin, R. Jeanneret, M. Desaulles-Bovay et J.-N. Karakash.